



FRANCE NATURE  
ENVIRONNEMENT

Paris, le 06 juillet 2007

Commission européenne  
Secrétariat général - BERL 6/262  
B-1049 Bruxelles  
Belgique

## Objet : Consultation sur la «réduction des émissions de CO<sub>2</sub> provenant des voitures»

Madame, Monsieur,

En date du 07 février dernier, la Commission européenne a publié une communication destinée au Conseil et au Parlement européen, relative à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> des véhicules particuliers commercialisés en Europe.

Nous ne pouvons que nous satisfaire de cette démarche qui met un terme définitif à la procédure d'accord volontaire qui a permis aux constructeurs européens de gagner plusieurs années à l'aide de mesures dilatoires, là où il y avait urgence à diminuer drastiquement les émissions moyennes des véhicules particuliers mises sur le marché. A un an de la date fatidique, les constructeurs européens sont loin d'avoir respecté leur parole et nous attendons de la part de la Commission européenne la plus grande fermeté à l'égard du secteur transport qui a augmenté ses rejets européens de 26% depuis 1990. En plus de cet échec, l'ACEA semble bien incapable d'exprimer un point de vue crédible, cohérent et représentatif.

Agir pour l'Environnement, en partenariat avec quinze associations dont France Nature Environnement, le Réseau Action Climat France, Greenpeace, WWF et les Amis de la Terre, a lancé tout récemment une campagne de mobilisation citoyenne intitulée « *Urgence climatique : chauffe qui peut !* » et éditée à 100.000 exemplaires. **Nous nous permettons de vous faire parvenir, au titre de contribution, copie de la campagne « Urgence climatique : chauffe qui peut ! ».**

**Nous tenons à attirer votre attention sur le fait que les associations réunies au sein de cette plate-forme collective réclament la plus grande fermeté en ce qui concerne l'objectif des « 120 grammes » et les délais de mise en œuvre qui doivent demeurer fixés à 2012.** Le rabais de 10 grammes, octroyé généreusement aux constructeurs, portant le seuil de 120 à 130 grammes est une façon d'augmenter la moyenne des émissions de CO<sub>2</sub> sans réclamer un effort quantifiable de la part de l'industrie automobile.

En responsabilisant virtuellement l'ensemble des acteurs de la filière automobile et non plus seulement les constructeurs, la Commission européenne prend le risque de multiplier les acteurs concernés en complexifiant à l'extrême la gestion de la mise en œuvre de cette réglementation européenne. Avec un seul acteur responsable, la procédure de sanction est d'application directe.

L'urgence climatique réclame une procédure accélérée afin que les constructeurs ne puissent une fois encore, gagner quelques années, là où seule une mise en œuvre rapide peut nous permettre de dynamiser le secteur automobile tout en sauvant, autant que faire se peut, les grands équilibres climatiques. **Nous militons donc pour que le statut du texte proposé soit un règlement et non une directive** qui entrainerait l'Europe dans une procédure longue, sans réalité avec la crise climatique.

Par ailleurs, le système communautaire d'échange de quotas d'émissions n'est pas ouvert au secteur « transport » et ne pourra pas l'être avant 2013. Il nous paraîtrait particulièrement inacceptable d'attendre l'inclusion des transports dans ce système pour agir. **Nous pensons que l'amende frappant annuellement les constructeurs dépassant la moyenne des 120 grammes serait de nature à opérer un changement profond tout en ayant le mérite de la simplicité de la mise en œuvre.**

Dans la cadre de la construction de cette réglementation européenne, nous nous tenons à votre entière disposition pour prolonger et préciser cette première contribution. Conjointement, **nous sollicitons également le Président de la République Française afin que ce dernier inscrive cette réglementation communautaire au rang de priorité de la Présidence française de l'Union européenne qui se déroulera au second semestre 2008.**

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à cette contribution, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Stéphen KERCKHOVE,  
Délégué général  
Agir pour l'Environnement

Michel DUBROMEL,  
Pilote du Réseau Transports et Mobilité Durables  
France Nature Environnement

Olivier LOUCHARD,  
Coordinateur  
Réseau Action Climat France